

Politique relative aux déplacements

Sont admissibles les personnes qui assistent à une activité de CANARIE et ont reçu confirmation qu'elles pouvaient réclamer le remboursement de leurs frais de déplacement. Seules les dépenses encourues par les personnes admissibles seront remboursées. On s'attend à ce que ces dernières fassent un usage judicieux des fonds de CANARIE et optent pour le moyen de transport le plus économique et le plus efficace qui soit.

Les autres membres du personnel qui souhaitent participer à l'activité de CANARIE sont les bienvenues mais le feront à leurs propres frais.

Remboursement

Le formulaire de demande vous sera fourni par voie électronique. Veuillez le compléter puis le retourner par courriel à cfoinvoicing@canarie.ca **dans les 30 jours** suivant l'activité. **Numériser les reçus détaillés et les annexer au formulaire pour étayer les dépenses.**

CANARIE paiera le transport, l'hébergement et les repas dans la mesure décrite ci-dessous.

Transport

Par avion

- Seuls les billets en classe économique seront remboursés.
- Les billets en classe affaires ou exécutive ne sont pas admissibles.
- Seule la partie du trajet effectuée pour assister à l'activité sera remboursée. Les vols vers d'autres destinations ne le seront pas.

Par train

- Le voyage en train sera remboursé si on estime qu'il s'agit d'une solution de rechange économique aux déplacements par avion ou automobile.

Par la route

- L'usage d'un véhicule personnel sera remboursé au taux de 0,62 \$ le kilomètre.
- La location d'un véhicule compact ou sous-compact sera remboursée si on estime qu'il s'agit d'une solution de rechange économique au déplacement par avion ou par train.

Autres frais de déplacement

- Le coût du stationnement à l'hôtel sera remboursé.
- Le coût d'un taxi en provenance et à destination de l'aéroport ou de la gare est admissible à un remboursement.

- Les honoraires d'un agent de voyage ne seront pas remboursés.

Hébergement

CANARIE ne remboursera que le coût d'une chambre en occupation simple ou double. Une série de chambres sera réservée ou un tarif privilégié sera négocié à l'hôtel désigné. D'autres précisions sur l'hébergement (emplacement, tarif, instructions pour la réservation) vous seront fournies dans la documentation sur l'activité.

Nous vous encourageons à réserver une des chambres mises de côté ou au tarif convenu à l'hôtel désigné. Néanmoins, si vous préférez loger dans un autre établissement, le coût de la chambre vous sera remboursé jusqu'à concurrence du tarif négocié par CANARIE avec l'hôtel désigné.

Une connexion sans fil à internet sera fournie durant l'événement. Les frais Internet ou de réseau sans fil supplémentaires ne seront pas remboursés.

Repas

- Les repas et les allocations journalières ne seront pas remboursés.
- Des précisions sur les repas offerts par CANARIE pendant l'activité vous seront fournies dans la documentation pertinente.
- Les repas consommés durant le déplacement seront remboursés, pourvu qu'ils soient étayés par un reçu détaillé.